

Ref : CA2015/274

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2015

**DÉLIBÉRATION PORTANT AUTORISATION DE DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE
D'APPROBATION DU DOSSIER AGENDA ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 décembre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation,

Vu les articles L.111-7 et D.111-19-34 du code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **autorise le dépôt par l'Université Bordeaux Montaigne de son dossier agenda accessibilité programmée (AD'AP), telle que présenté en documents ci-joint (2 documents).**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 décembre 2015.

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	22
Nombre de votes pour	22
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 07/01/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 21/12/2015